

## Demande de modification de fréquentation U.A.P.E. - "La Cour des Copons"

### \*1. ENFANT (à remplir en caractères d'imprimerie SVP)

Nom	Prénom
-----	--------

### \*2. MOTIF DE LA DEMANDE:

---

### \*3. FREQUENTATION - U.A.P.E. - Enfants dès le début de la scolarité obligatoire

#### Horaire actuel

U.A.P.E. / Accueil à l'année		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	**7h00 - 08h45					
Matin sans école	07h00 - 11h30			***		
Midi – Repas	11h30 - 13h30					
Début d'après-midi	13h30 - 15h00					
Après-midi sans école	13h30 - 18h30					
Après-midi après l'école	15h00 - 18h30					

#### Horaire souhaité

\* Dès le : \_\_\_\_\_

U.A.P.E. / Accueil à l'année		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	**7h00 - 08h45					
Matin sans école	07h00 - 11h30			***		
Midi – Repas	11h30 - 13h30					
Début d'après-midi	13h30 - 15h00					
Après-midi sans école	13h30 - 18h30					
Après-midi après l'école	15h00 - 18h30					

\*\* Les tranches horaires sont approximatives car elles dépendent des horaires exactes de l'école.

Les enfants inscrits sont pris en charge de manière continue entre l'UAPE et l'école.

\*\*\* Vos enfants peuvent être accueillis les mercredis à l'UAPE de Trélex. Un trajet en bus scolaire est organisé à la sortie de l'école de Givrins.

#### Délais pour changements de fréquentation

##### Diminution de fréquentation:

Avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant.

**Augmentation de fréquentation:** 15 jours à l'avance pour le début du mois suivant selon places disponibles.

Présence supplémentaire facturée en dépannage jusqu'au début du mois suivant. **Selon règlement du RAT (art. 4.3 et 4.5)**



#### \* Champs obligatoires

\*Lieu et date : \_\_\_\_\_

\*Signature : \_\_\_\_\_

Confirmation de la date de modification (ne pas remplir) : \_\_\_\_\_

Visa responsable : \_\_\_\_\_